

COMPTE RENDU DE REUNION AVEC L'IA DAASEN

- Concernant les AESH :

Actuellement , 700 aesh rectorat et 1200 aesh sous contrats aidés (CUI/CAE/PECS) qui doivent être transformés en 1900 contrats aesh. La mutualisation semble être la panacée tant au niveau du ministère qu'au niveau local. Le ministère comme l'IA DAASEN dénoncent la croissance de leur nombre et annonce une expérimentation dès la rentrée de "pôles inclusifs d'accompagnement localisés" (PIAL) dans chaque académie. L'expérimentation PIAL se fera dans notre Académie , les lieux d'implantation seront décidés à la fin du mois.

- Concernant la maternelle, les difficultés dues au manque de personnels communaux :

Selon les données transmises par les mairies, 92 % des classes maternelles ont une ATSEM, toutes les classes de petite section et 67% des classes de grande section. La charte avec la mairie de Saint Pierre a été visée par les services juridiques et sera à la signature incessamment sous peu, deux points principaux doivent y figurer : le rôle du directeur dans la répartition des ATSEM et des personnels communaux attribués par la mairie et leur répartition au niveau de l'école, la contribution des ATSEM dans les activités pédagogiques durant le temps de classe. La signature conjointe de cette charte entre le Recteur et le Maire doit permettre une amélioration des conditions de travail en maternelle. Il faut y croire !

- Concernant l'organisation de l'APC :

Dans la circonscription de Saint Paul 1, l'inspectrice souhaite imposer une organisation spécifique de 2 x 45 mn par semaine, nous lui avons fait part du fait que la meilleure organisation était celle décidée dans chaque école dans le respect de la législation et de l'inefficacité d'imposer un dispositif tout cela assorti de menaces. M. l'IA-DAASEN va revoir avec l'inspectrice concernée.

Concernant la prime tuteur CAPPEI :

Les services académiques vont faire le nécessaire .

- Concernant le respect des arrêtés de mutation :

L'IA -DAASEN a réaffirmé l'impératif de se rapporter au guide du mouvement qui est seul garant du respect des règles. Nous lui avons fait remarquer que les inspecteurs ne semblaient pas toujours être au courant ou bien en faisait fi délibérément.

- Concernant les agressions des personnels :

D'après l'IA-DAASEN, les inspecteurs font le nécessaire auprès des collègues victimes d'agression. Nous lui avons rappeler que ce n'est pas toujours le cas et la nécessité qu'il y a d'accompagner les collègues dans leur démarche et le soutien de l'institution est primordial dans ce genre de situation.

Il a également été évoqué la position des directeurs et certaines mairies, l'IA DAASEN a réaffirmé son soutien vis-à-vis des directeurs et attend des inspecteurs de circonscription un soutien sans failles à l'égard des directeurs.

- Concernant les ouvertures fermetures et les cp cel dédoublés :

Nous sommes la seule académie ayant dédoublée les cp et les ce1 en rep+ :
Un petit bémol cependant, tous ne travaillent dans des conditions de travail respectant à la fois la norme d'un maximum de 28 élèves en co-intervention, et les salles sont trop petites pour pouvoir accueillir les élèves en toute sécurité, nous encourageons les collègues à remplir les fiches RSTT pour informer à la fois la mairie et les services du rectorat . Il y a 45 classes qui ne sont pas dédoublées ; les enseignants s'organisent comme ils le peuvent, soit ils parviennent à se coordonner soit c'est plus compliqué. L' IA-DAASEN n'est pas informé de toutes les situations, notamment à l'école Pablo Picasso où les classes de cp sont à 30 et 31 ! de plus aucune formation spécifique concernant la co-intervention n'a été donnée aux enseignants.

- Concernant les rendez vous de carrière et la hors classe :

En principe les collègues concernés ont été informés sauf erreur. L'an dernier certains collègues n'ont pas bénéficié du rendez-vous de carrière auquel ils avaient droit, soit parce qu'ils n'ont pas été inspectés soit parce que l'inspecteur n'a pas émis de rapport les concernant. Pour ceux-là, l'IA DAASEN va manuellement mettre un avis en demandant aux différents inspecteurs d'effectuer un entretien avec les collègues et l'avis sera intégré manuellement. Cela n'a pu se faire l'an dernier, ce qui a lésé certains collègues.

Les refuseux des rendez-vous de carrière se verront attribuer un mauvais avis par l'IA DAASEN.

Concernant la hors classe, le rectorat n'a pas eu le temps de faire une CAPD avant le 1^{er} septembre qui est la date butoir.

Sur les 2000 personnels concernés , l'avis d'environ 150 ont été modifiés afin de tenir compte notamment des doubles carrières instit/ PE et de la proximité de l'âge de la retraite. Les personnels seront informés sur iprof et le tableau affiché au rectorat.